

Département de Charente-Maritime

Port Atlantique La Rochelle



REÇU À LA PRÉFECTURE

- 3 JUIL. 2023

CHARENTE-MARITIME

*Enquête publique*

*sur la demande d'autorisation environnementale*

*relative au dragage d'entretien du*

*Port Atlantique de La Rochelle*



*Du 17 mai au 21 juin 2023*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Patrice BOULAY, 5, rue de la Frénaie 17140 LAGORD - T. 06 13 42 57 20

Courriel : [boulaypatrice@wanadoo.fr](mailto:boulaypatrice@wanadoo.fr)

-



# SOMMAIRE DU RAPPORT D'ENQUETE

## CHAPITRE 1 : L'ENQUETE PUBLIQUE

### **I - CONTEXTE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

- 10 - Maîtrise d'ouvrage du projet de dragage et clapage (immersion) des sédiments dans l'enceinte du port de commerce ..... page 1
- 11 - Objet de l'enquête publique..... page 1
- 12 - Aspects légaux et réglementaires du projet (code de l'environnement)..... page 1
- 13 - Autorisation ..... page 2
- 14 - Lieu ..... page 2

### **II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

- 20 - Désignation du commissaire enquêteur ..... page 2
- 21 - Objet de l'enquête publique..... page 2
- 22 - Lieu de l'enquête publique ..... page 3
- 23 - Durée de l'enquête publique..... page 3
- 24 - Permanences du commissaire enquêteur ..... page 3
- 25 - Modalités d'information du public ..... page 4
- 26 - Composition du dossier support de l'enquête publique et mis à la disposition du public..... page 4

#### **TOME 1 : Dossier de demande d'autorisation environnementale pour le Dragage d'entretien du Port Atlantique La Rochelle**

- 260 : Le contexte du projet et études techniques ;  
contexte réglementaire ..... page 4
- 261 : Chapitre 1 : présentation non technique..... page 5
- 262 : Chapitre 2 : résumé non technique de l'étude d'impact..... page 5
- 263 : Chapitre 3 : description du projet..... page 5



264	: Chapitre 4 : Scénario de référence (état initial) et évolution de ce scénario.....	page 6
-----	--	--------

## **TOME 2**

265	: Chapitre 5 : Evaluation des incidences .....	page 6
-----	--	--------

266	: Chapitre 6 : Compatibilité du projet avec les documents cadre....	page 6
-----	---	--------

267	: Chapitre 7 : Solutions de substitution examinées et raison du choix du projet .....	page 7
-----	---	--------

268	: Chapitre 8 : Mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences .....	page 7
-----	---	--------

269	: Méthodologie .....	page 8
-----	----------------------	--------

27	- Composition du dossier : conclusion.....	page 8
----	--	--------

## **CHAPITRE II : LE PROJET**

<b>I</b>	- <b><u>CONTEXTE DU PROJET</u></b> .....	page 9
----------	--	--------

<b>II</b>	- <b><u>CONCERTATION AUTOUR DU PROJET</u></b> .....	page 10
-----------	---	---------

<b>III</b>	- <b><u>LE PROJET PROPREMENT DIT</u></b> .....	page 10
------------	--	---------

<b>IV</b>	- <b><u>CLAPAGE DES SEDIMENTS DRAGUES (IMMERSION)</u></b> .....	page 12
-----------	---	---------

<b>V</b>	- <b><u>OUTIL DE DRAGAGE</u></b> .....	page 13
----------	--	---------

<b>VI</b>	- <b><u>LES ENJEUX DU PROJET</u></b> .....	page 13
-----------	--	---------

<b>VII</b>	- <b><u>LES AVIS SUR LE PROJET</u></b> .....	page 14
------------	--	---------

<b>VIII</b>	- <b><u>RESULTATS DE L'ENQUETE</u></b> .....	page 15
-------------	--	---------



# CHAPITRE 1<sup>er</sup> - L'ENQUETE PUBLIQUE

## 1 - CONTEXTE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 10 - Maîtrise d'ouvrage du projet de dragage et clapage (immersion) des sédiments dans l'enceinte du port de commerce

- *Maîtrise d'ouvrage* : elle est portée par le grand port maritime de La Rochelle (PALR)
- *Forme juridique* : établissement public de l'Etat

### 11 - Objet de l'enquête publique

*Demande d'autorisation environnementale valant autorisation « loi sur l'eau » et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences NATURA 2000 concernant le dragage et clapage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle (PALR).*

### 12 - Aspects légaux et réglementaires du projet (code de l'environnement)

- *L'enquête publique* : elle est du type « environnementale » :
  - *Articles L. 123-1 et suivants du code de l'environnement (CE)*
  - *Articles L. 181-1 et suivants du CE*
  - *Articles R. 181-1 et suivants du CE*
- *Le projet (application des prescriptions du code de l'environnement)*
  - *Articles L. 214-1 et suivants : régime d'autorisation - rubriques 41-30 - 32-10*
  - *Article R. 214-1 : rubriques 20-33 et 22-30 - nomenclature annexée*





- Article R. 122-4 : Contenu de l'étude d'impact
- Article R. 414-23 : dispositions relatives à l'évaluation des incidences NATURA 2000
- Articles L. 122-1 et R. 122-1 : avis de l'autorité environnementale compétente pour le projet
- Article L. 334-4 : aires marines protégées
- Article R. 181-27 : saisine de l'office français de la biodiversité
- Article R. 334-33 (parcs marins : attribution des conseils de gestion).

### 13 - Autorisation

*Demandée pour 10 ans (années 2024 à 2033 incluse)*

### 14 - Lieu

*Le projet est situé sur la commune de LA ROCHELLE - plan de situation (annexe n° 1)*

## II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

*L'organisation de l'enquête publique est prévue par l'arrêté préfectoral du 21 avril 2023 (annexe n° 2).*

### 20 - Désignation du commissaire enquêteur

*J'ai été désigné commissaire enquêteur pour conduire cette enquête par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers par décision du 3 avril 2023 n° E23000046/86 (annexe n° 3).*

### 21 - Objet de l'enquête publique

*L'enquête publique est intitulée « Demande d'autorisation environnementale valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences NATURA 2000 concernant le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle par le grand port maritime de La Rochelle ».*



*Cette autorisation est sollicitée pour 10 ans.*

*22 - Lieu de l'enquête publique*

*Le siège de l'enquête publique est fixé en Mairie annexe de LALEU à LA ROCHELLE (17).*

*Cette enquête publique concerne 2 communes : LA ROCHELLE et RIVEDOUX (Ile de Ré).*

*23 - Durée de l'enquête publique*

*L'enquête s'est déroulée du 17 mai 2023 au 21 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours.*

*24 - Permanences du commissaire enquêteur*

*Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public en assurant quatre (4) permanences en Mairie annexe de LALEU (La Rochelle) :*

- Mercredi 17 mai 2023 : 9 h à 12 h*
- Mardi 6 juin 2023 : 14 h à 17 h*
- Lundi 12 juin 2023 : 9 h à 12 h*
- Mercredi 21 juin 2023 : 14 h à 17 h*

*Soit un total de 12 heures.*

*Remarque : Au-delà de mes permanences, le public avait la possibilité de consulter le dossier d'enquête et de formuler éventuellement toutes observations sur le registre d'enquête pendant les heures habituelles d'ouverture au public de la Mairie annexe de LALEU (La Rochelle).*



## 25 - Modalités d'information du public

- Parutions de l'avis d'enquête dans deux journaux d'annonces légales soit 4 parutions pour le périmètre de l'enquête (annexe n° 4)

Journaux	Parutions 1	Parutions 2
Journal Sud-Ouest	28 avril 2023	19 mai 2023
Journal « Le phare de Ré »	3 mai 2023	17 mai 2023

- Affichage de l'avis d'enquête publique dans les deux communes concernées : La Rochelle et Rivedoux Plage et au siège du maître d'ouvrage.
- Un certificat d'affichage a été établi par chacune des deux communes et remis en Préfecture. Constat d'affichage au siège du maître d'ouvrage (annexe n° 5)
- Publication du dossier d'enquête sur le site internet de la Préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)). Les observations du public pouvaient être adressées par messagerie électronique à l'adresse suivante : [pref-envir.pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir.pref17@charente-maritime.gouv.fr)
- L'accès au dossier était aussi possible à partir d'un poste informatique situé en Préfecture durant les horaires d'ouverture au public.

## 26 - Composition du dossier support de l'enquête publique et mis à la disposition du public

- Tome 1 : dossier de demande d'autorisation environnementale pour le dragage d'entretien du Port Atlantique La Rochelle

**260** : Le contexte du projet et études techniques ; contexte réglementaire

- Evaluation environnementale et évaluation NATURA 2000



- *Concertation préalable avec les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs dès le lancement des études*

**261** : Chapitre 1 : présentation non technique

- *Contexte réglementaire*
- *Présentation du projet*
- *Principaux enjeux du projet*
- *Principales incidences du projet*
- *Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et aussi suivis environnementaux*

**262** : Chapitre 2 : Résumé non technique de l'étude d'impact

- *Dragages : localisations (annexe n° 6)*
- *Dragages : méthode et moyens mis en œuvre*
- *Immersion en mer : site Lavardin - modalités*
- *Contexte réglementaire et dossier de demande*
- *Etat initial du site portuaire et site récepteur*
- *Incidences du projet sur l'environnement*
- *Evaluation des incidences NATURA 2000*
- *Analyse des effets cumulés*
- *Compatibilité du projet avec les documents « cadre sur l'eau »*
- *Raisons des choix retenus*
- *Mesures de réduction, compensation et suivis*

**263** : Chapitre 3 : Description du projet

- *Volume à draguer*
- *Caractérisation des matériaux à draguer*
- *Devenir des sédiments dragués*
- *Conditions opératoires*
- *Zones à draguer actuellement*
- *Zones à draguer dans le futur avec « Port horizon 2025 »*





- *Caractérisation des matériaux à draguer*
- *Exécution, fonctionnement et moyens pour le dragage*
- *Zones de dragages*
- *Clapage : périmètre*
- *Futur scénario de dragage*
- *Période*
- *Rubrique nomenclature*

**264** : *Chapitre 4 : Scénario de référence (état initial) et évolution de ce scénario*

- *Définition de l'aire d'étude et niveaux des enjeux*
- *Milieu physique*
- *Qualité du milieu*
- *Patrimoine naturel et archéologique*
- *Milieu naturel vivant*
- *Milieu humain*

• *Tome 2*

**265** : *Chapitre 5 : Evaluation des incidences*

- *Facteurs susceptibles d'être affectés*
- *Incidences notables sur les deux sites « dragage » et « clapage »*
- *Evaluation des incidences NATURA 2000*
- *Impacts cumulés*

**266** : *Chapitre 6 : Compatibilité du projet avec les documents cadre*

- *Reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques :*
  - *Direction cadre sur l'eau*



- Document stratégique de façade DSF et plan d'action pour le milieu marin (PAMM)
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire/Bretagne 2022/2027
- Plan de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis
- Documents de gestion et conservation des milieux naturels
- Compatibilité avec le plan de protection contre les risques naturels
- PPRN et PPRT

267 : Chapitre 7 : Solutions de substitution examinées et raisons du choix du projet

- Nécessité des dragages d'entretien
- Evacuation des déblais de dragage
- Justification du choix de la zone d'immersion
- Analyse des incidences de différents scénarios techniques de dragage

268 : Chapitre 8 : Mesures pour éviter, réduire, compenser les incidences

- Mesures E· R· C· (éviter, réduire, compenser)
- Mesures d'accompagnement
- Suivis environnementaux



## 269 : Méthodologie

- *Méthodes de prévision et d'évaluation des incidences*
- *Les auteurs et experts*
  
- *Avis de l'autorité environnementale sur la qualité des études d'impacts et d'incidences NATURA 2000*
- *Réponses du maître d'ouvrage aux recommandations formulées par l'autorité environnementale*
  
- *Avis du conseil de gestion du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des pertuis*
- *Réponses du maître d'ouvrage aux réserves et prescriptions formulées par le parc naturel marin*
  
- *Documents administratifs*
  - *Arrêté préfectoral du 21 avril 2023 portant sur la demande d'autorisation environnementale relatif à l'ouverture d'une enquête publique (annexe n° 2)*
  - *Avis d'enquête publique*
  
- *Un registre d'enquête ouvert et paraphé par mes soins le 17 mai 2023 destiné à recevoir les observations du public*

## 27 - Composition du dossier : conclusion

*Le dossier proposé à l'enquête publique est particulièrement riche et complet. Il propose un examen détaillé des dispositifs techniques et environnementaux (incidences et compatibilités).*

*Le contenu permettait au public de prendre connaissance du projet, de ses conséquences environnementales et de formuler avis et réclamations.*



## CHAPITRE 2 - LE PROJET

### 1 - CONTEXTE DU PROJET

Le Port Atlantique La Rochelle (PALR) fait l'objet de dragages depuis le début des années 1960.

Le port se situe en eaux profondes et est susceptible d'accueillir des navires de grande taille à tout moment. Toutefois, les courants marins apportent naturellement et continuellement des sédiments ; il est nécessaire de procéder à des dragages d'entretien réguliers afin de garantir une hauteur d'eau suffisante pour l'accueil des navires et donc le maintien de l'activité.

Les matériaux dragués sont immergés (clapage) sur le site du Lavardin situé à quelques kilomètres au sud-ouest du port.

Remarque : l'opération dragage d'entretien est à distinguer d'une opération curage. Le dragage d'entretien consiste à enlever une couche de sédiments frais, alors, que le curage vise généralement à supprimer toute la couche des dépôts jusqu'à la roche-mère.

Par arrêté préfectoral n° 20EBO563 du 29 mai 2020, le Préfet de Charente-Maritime a validé, au titre de l'environnement, le projet stratégique dit « Port Horizon 2025 » (PH 2025). Ce projet comporte 4 opérations :

- Construction d'un nouveau terminal de Chef de Baie 4 (CDB4)
- Création d'un 3<sup>me</sup> terminal pour le site de l'anse Saint Marc (ASM3)
- Aménagement de 35 hectares de terres pleines sur la zone de la repentie
- Approfondissement des accès nautiques : chenal d'accès principal et chenal d'accès à Chef de Baie, création des souilles et des accès





*maritimes à l'anse Saint Marc (ASM3) et à Chef de Baie (CDB4), approfondissement des souilles existants des quais de Chef de Baie et du quai Lombard.*

## *II - CONCERTATION AUTOUR DU PROJET*

*Le projet soumis à la présente enquête publique, compte-tenu de son importance aux regards des enjeux environnementaux mais aussi économiques pour le territoire, a fait l'objet d'une concertation préalable voulue par le maître d'ouvrage.*

*Les acteurs institutionnels, professionnels et associatifs ont été associés au projet dès le démarrage des études.*

*23 partenaires ont travaillé sur le projet. Pour plus d'efficacité, 2 ateliers de réflexion ont été créés :*

- Atelier 1 : Présentation du projet et partage des enjeux, Intégration des attentes des parties prenantes, Ajustements des investigations et orientations en phase d'études.*
- Atelier 2 : Echanges sur la nature et la maîtrise des impacts du projet (Eviter - Réduire - Compenser) y compris opérations de suivis au regard des études environnementales.*

*Le commissaire enquêteur note avec grand intérêt cette large concertation, très positive pour le projet et sa mise en œuvre ultérieure.*

## *III - LE PROJET PROPREMENT DIT*

*Le projet stratégique pour le port « Port Horizon 2025 » entraînera de fait une augmentation de dragage et clapage des sédiments même si des secteurs dragués actuellement ont été sortis des opérations de dragage à venir.*



L'autorisation sollicitée par le Port Atlantique La Rochelle (PALR) pour les 10 années à venir (2024 - 2033) porte sur des volumes accrus qui peuvent se résumer comme suit :

- *Volume moyen théorique annuel (modélisations) :*
    - *PH 2025* *35 000 m<sup>3</sup>*
    - *Autres dragages déjà existants* *250 000 m<sup>3</sup>*

---

  - *Total des besoins annuels* *285 000 m<sup>3</sup>*
- 
- *Volume demandé au terme de la présente enquête publique*
    - *Volume moyen annuel dragué dans les 7 dernières années sur les sites conservés* *233 000 m<sup>3</sup>*
    - *Besoins supplémentaires (PH2025)* *35 000 m<sup>3</sup>*

---

  - *Besoins annuels effectifs pour 2024/2033* *268 000 m<sup>3</sup>*

*Arrondi à 270 000 m<sup>3</sup>.*

*Cela représente une augmentation de 8 % par rapport à l'autorisation en cours aujourd'hui.*

*Le volume maximal annuel pouvant être atteint est de 320 000 m<sup>3</sup>.*

*Ainsi, la superficie dragable passe de 116 hectares à 128 hectares (soit + 10 %).*



## Résumé

<i>Autorisation actuelle</i> <i>Superficie dragages : 116 ha</i>	<i>Prescriptions de l'actuelle autorisation</i>	<i>Volume maxi annuel : 300 000 m3</i> <i>Volume moyen annuel : 250 000 m3</i>
	<i>Suivi des volumes réellement dragués et clapés</i>	<i>Besoins stables depuis 2014</i> <i>Volume moyen annuel : 233 000 m3 sur 7 ans</i>
<i>Autorisation future</i> <i>2024/2033</i> <i>Superficie à draguer : 128 ha</i> <i>soit + 10 % après optimisation</i>	<i>Estimation du besoin par modélisation (cabinet spécialisé)</i>	<i>Besoin + 15 % soit 35 000 m3/an</i> <i>Volume moyen annuel : 268 000 m3</i>
	<i>Demande réelle avec optimisation des volumes dragués et clapés</i>	<i>Volume annuel demandé + 8 % = 270 000 m3</i> <i>Volume annuel maxi : 320 000 m3 soit + 6,7 %</i>

### IV - CLAPAGE DES SEDIMENTS DRAGUES (IMMERSION)

Depuis 10 ans, la qualité des sédiments dragués est stable. Les suivis environnementaux effectués sur la zone d'immersion du plateau du Lavardin (bathymétrie, peuplements benthiques -coquillages vivants sur le fond de la mer) soulignent l'acceptabilité vis-à-vis des sédiments dragués.

Le plateau du Lavardin est situé à 3 km au Sud-Ouest de la pointe de Chef de Baie. Cette zone est définie par un cercle de 1 km de diamètre soit une superficie de 78 ha et 65 a.

Une récente modélisation des clapages et de leurs dispersions (panaches turbides) sur l'ensemble du site portuaire montre qu'il n'y a pas de dépôt sur le plateau du Lavardin et ses alentours.

L'ensemble des rejets se disperse dans le milieu marin.



Remarque : Si les analyses de sédiments montraient une incompatibilité pour l'immersion, les sédiments seraient traités à terre.

## V - OUTIL DE DRAGAGE

Actuellement, les dragages d'entretien sont exécutés par une drague : « drague aunis » du type « aspiratrice en marche » ; son réservoir a une capacité de 1 100 m<sup>3</sup> (sédiments dragués avec 90 % d'eau).

Cette drague a été mise en service en 1990 et doit être remplacée par une machine du même type que la drague actuelle (dragage en marche) plus efficace et plus vertueuse au regard de l'environnement :

- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) grâce à une motorisation hybride
- Diminution des émissions de polluant dans l'atmosphère (NO<sub>x</sub> - Sox)
- Réduction du bruit
- Utilisation de peinture antifouling (abaissement de la consommation de carburant, certains composants ont été bannis)
- Utilisation d'huiles biodégradables pour les moteurs et les circuits hydrauliques

## VI - LES ENJEUX DU PROJET

- Maintien hors des dragages et des clapages d'une qualité d'eau satisfaisante compatible avec l'activité conchylicole, enjeu majeur du secteur
- Maintien de la qualité des sédiments dragués et clapés
- Prise en compte des espèces marines vivant sur le fond (peuplement benthiques lors des opérations d'immersion en mer des sédiments et habitats sous-marins)
- Prise en compte du trafic maritime lors des phases de transit des sédiments en extérieur et intérieur du port





- *Prise en compte des sites NATURA 2000 et du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et mer des pertuis*
- *Maintien et développement de l'économie et de l'activité du port pour le territoire rochelais et au-delà.*

## VII- LES AVIS SUR LE PROJET

- *Avis de l'autorité environnementale nationale*  
*D'une manière générale, l'autorité environnementale n'émet pas d'avis d'opportunité sur les projets.*  
*En ce qui concerne le projet soumis à enquête publique, elle a formulé 8 recommandations qui ont été prises en compte.*
- *Avis du parc naturel marin estuaire de la Gironde et mer des pertuis*  
*A émis un AVIS FAVORABLE avec 2 réserves (suivis biosédimentaires annuels et suivis halieutiques) et 2 prescriptions (amélioration des pratiques de dragage et mesures de suivis de la nourricerie de sole).*  
  
*Ces 4 attentes ont été toutes prises en compte par le projet.*
- *Communauté d'Agglomération de La Rochelle*  
*Avis remis en cours d'enquête. La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a émis, dans sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2023, un AVIS FAVORABLE au projet (délibération visée par la Préfecture le 15 juin 2023) (annexe n° 7).*



## VIII - RESULTATS DE L'ENQUETE

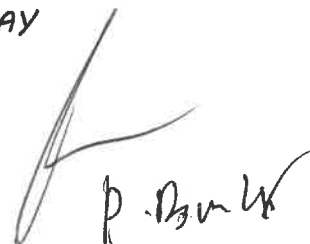
Au terme de l'enquête publique, je n'ai reçu qu'une seule personne qui m'a remis un courrier annexé au registre d'enquête.

L'auteur du courrier émet un **AVIS FAVORABLE** au projet proposé.

Fait à Lagord, le 30 juin 2023

Le commissaire-enquêteur,

Patrice BOULAY



P. Boulay



## PIECES ANNEXES

- Annexe 1 : Plan de situation du projet
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral prescrivant du 21 avril 2023
- Annexe 3 : Décision du Tribunal Administratif
- Annexe 4 : Parutions dans les journaux
- Annexe 5 : Constat d'affichage au siège du maître d'ouvrage
- Annexe 6 : Plan de masse de dragage (projet)
- Annexe 7 : Délibération de la Communauté d'Agglomération du 1<sup>er</sup> Juin 2023





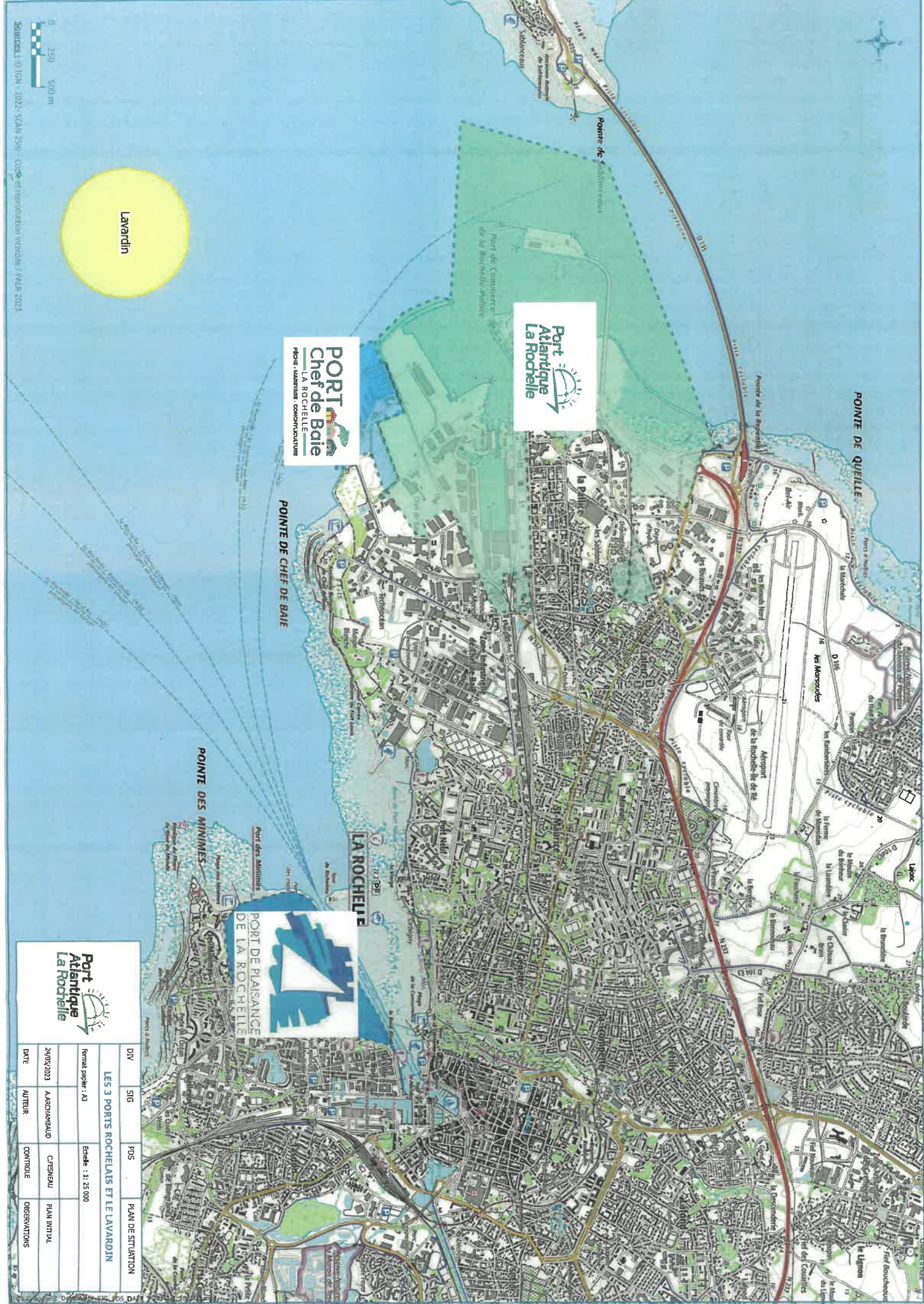
SOURCES : IGH - 2023 - SCAN 200 - Copie de reproduction interdite / MAJ: 2023



Lavardin



DIV	SIG	POS	PLAN DE SITUATION
<b>LES 3 PORTS ROCHELAIS ET LE LAVARDIN</b>			
Formet papier : A3		Echelle : 1 : 25 000	
DATE	AUTEUR	CONTROLE	OBSERVATIONS
24/09/2023	A.ACHAMBAUD	CRESNEAU	PLAN INITIAL







**Arrêté préfectoral du 21 AVR. 2023**

relatif à l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale, valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, concernant le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle par le Grand Port Maritime de La Rochelle

Le Préfet de Charente-Maritime  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.214-1 et suivants, L.414-1, L.122-1 à L.122-15, R.123-1 et suivants, R.181-1 et suivants, R.214-1 et R.122-1 et suivants ;

**Vu** la demande d'autorisation environnementale déposée le 10 mai 2022 par le Grand Port Maritime de La Rochelle relative au dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle ;

**Vu** les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique ;

**Vu** l'ensemble des avis recueillis en cours d'instruction et joints au dossier d'enquête publique notamment l'avis du Conseil de Gestion du Parc Naturel Marin Estuaire de la Gironde et de la mer des Perthus en date du 16 décembre 2022 ;

**Vu** l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 12 janvier 2023 et la réponse formulée par le pétitionnaire ;

**Vu** le courrier de la direction départementale des territoires et de la mer du 20 mars 2023 demandant la mise à l'enquête publique de ce dossier ;

**Vu** les décisions du tribunal administratif de Poitiers en date des 3 et 13 avril 2023 portant désignation d'un commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique et d'un commissaire enquêteur suppléant ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Charente-Maritime :

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> – Date et durée de l'enquête publique :**

Il sera procédé à une enquête publique du **mercredi 17 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023 inclus**, soit une durée de 36 jours, sur la commune de La Rochelle, portant sur la demande d'autorisation environnementale, valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle

**Article 2 – Commissaire enquêteur :**

Monsieur Patrice BOULAY, Ingénieur technique agricole en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie-Christine BERTINEAU, retraitée de la fonction publique, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

### **Article 3 – Lieux et siège de l'enquête – jours et horaires de consultation du dossier :**

Le dossier soumis à l'enquête publique sera mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie annexe de Laleu, 21 rue de la Muse à La Rochelle, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.
- en version papier et en version électronique, mise à disposition sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17 000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00.
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture : [www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public".

### **Article 4 – Observations et propositions du public - correspondances :**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenus à sa disposition à la mairie annexe de Laleu à La Rochelle aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie annexe de Laleu 21 rue de la Muse 17000 LA ROCHELLE. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.
- par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Laleu, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

Mercredi 17 mai 2023 : 9h-12h

Mardi 6 juin 2023 : 14h-17h00

Lundi 12 juin 2023 : 9h-12h

Mercredi 21 juin 2023 : 14h-17h00

**L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation des documents, du dépôt d'observations sur les registres et lors des permanences du commissaire enquêteur.**

Ces mesures peuvent être complétées à la demande du commissaire enquêteur.

### **Article 5 – Responsable du projet :**

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante :

Port Atlantique de La Rochelle  
CS 70394  
17001 LA ROCHELLE cedex 1  
Courriel : [b.plisson@larochelle.port.fr](mailto:b.plisson@larochelle.port.fr)

### **Article 6 – Mesures de publicité :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux locaux en Charente-Maritime par les soins du Préfet.

Cet avis sera également publié par voie d'affiches aux emplacements réservés pour les communications officielles et éventuellement par tout autre procédé quinze jours au moins avant

l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci dans les communes de La Rochelle et de Rivedoux-Plage. Un certificat des maires attestera de l'accomplissement de ces formalités.

Le maître d'ouvrage procédera à l'affichage du même avis sur son site. Cet affichage devra être conforme aux dimensions et caractéristiques fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

#### **Article 7 – Clôture de l'enquête rapport et conclusions :**

À l'expiration du délai d'enquête, le dossier et le registre d'enquête seront mis à la disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur des registres d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

L'enquête publique pourra être prolongée en application de l'article L. 123-9 du code de l'environnement. L'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents sera reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport unique qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies.

Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations des responsables du projet, en réponse aux observations du public.

Le commissaire enquêteur consignera, dans une présentation séparée, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Le commissaire enquêteur transmettra au Préfet l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- à la mairie de La Rochelle
- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement
- sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions auprès du Préfet de la Charente-maritime dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs.

#### **Article 8 – Frais de l'enquête :**

L'indemnisation du commissaire enquêteur, ainsi que les frais d'affichage et de publication dans la presse sont à la charge du porteur de projet.

#### **Article 9 – Avis des collectivités :**

Dès le début de l'enquête publique, les conseils municipaux de La Rochelle et de Rivedoux-Plage, ainsi que les conseils communautaires de l'agglomération de La Rochelle et de l'Île-de-Ré sont appelés à donner leur avis sur le dossier soumis à l'enquête publique.

Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

**Article 10 :**

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale.

**Article 11 - Exécution :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-Maritime,

Le directeur du Port Atlantique de La Rochelle,

Les maires de La Rochelle et de Rivédoux-Plage,

Le président de la communauté d'agglomération de La Rochelle,

Le président de la communauté de communes de l'Île-de-Ré,

Le commissaire enquêteur,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise au Directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime.

La Rochelle, le 21 AVR. 2023

Le Préfet,



Nicolas BASSELIER

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

03/04/2023

N° E23000046 /86

le président du tribunal administratif

**Désignation d'un commissaire enquêteur**

Vu enregistrée le 28/03/2023, la lettre par laquelle le Préfet de la Charente-Maritime demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*L'autorisation environnementale relative au dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Patrice BOULAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Préfet de la Charente-Maritime et à Monsieur Patrice BOULAY.

Fait à Poitiers, le 03/04/2023.

le président,

signé

Antoine JARRIGE





POUR COLLECTION, JE RACHÈTE TOUS



Pour collection, je rachète TOUS TYPES D'APPAREILS PHOTO, CAMÉRAS et OPTIQUES, quelque soit leur état ou leur âge. Tout ce qui se rattache à la Photographie et ou Cinéma pourra m'intéresser. Je me déplace rapidement et paie comptant. N'hésitez pas à m'appeler ou à m'envoyer un message. A bientôt !

TIMELESS CAMERAS Tél 07.62.01.89.64 Email : photo-cinema@proton.me

PHILATELISTES RECHERCHENT...



Pierre et Patrice philatélistes spécialistes achètent importantes collections de timbres, lettres, cartes postales et archives. Paiement comptant au meilleur cours. Expertises, conseils pour successions, partages, assurances et ventes (tarif très simple demandé).

Tel. 06.26.82.04.81 ou 06.22.77.84.82

ESTIMATION ET RACHAT DE CAVES



Opale Wine vous propose une estimation gratuite et sans engagement de votre cave. Amateurs de vins, nous sommes intéressés par tout type de vins, champagne, alcool et spiritueux. Nous vous assurons la confidentialité de la démarche ainsi que le paiement à discrétion comptant et rapide. Nous nous déplaçons à domicile sur rendez-vous.

Contact@opale-wine.com - Tel 06.49.81.26.18

Annonces automobile vendredi



Vous souhaitez publier votre annonce ? Contactez-nous : pub@sudouest.fr 06 35 31 27 40

\* Publiques réservées aux professionnels et associations. SUD OUEST

Legenda des associations

SAUJON DIMANCHE 21 MAI SALLE GARNOT OUVREUSE DES PORTES À 13 H Organisé par l'Association La Ch'naou du Bœuf Grand Loto 14 H 30 40 QUINES 4 GRILLES BONS D'ACHATS 330 € • REPAS au RESTAURANT 1 PERS. • BONS D'ACHAT MAGASIN • 4 PANIÈRES D'HUITRES PLANCHA ÉLECTRIQUE • BAIN DE SOLEIL BARBECUE À CHARBON • NETTOYEUR HAUTE PRESSION • CORBEILLE DE LÉGUMES • CORBEILLE DE FRUITS • 4 JAMBONS SECS NOMBREUX AUTRES LOTS

Vos rendez-vous Annonces Vous souhaitez publier votre annonce ? Contactez-nous : pub@sudouest.fr | 05 35 31 27 40 SUD OUEST

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

Commune d'Aigrefeuille-d'Aunis AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Suite à résiliation

Maire d'ouvrage : Commune d'Aigrefeuille-d'Aunis, maire, 2, rue de l'Aunis, 17290 Aigrefeuille-d'Aunis. Tél. 05 46 27 53 53 - Courriel : contact@maire-agrefeuille.fr... Procédure de passation : Procédure adaptée selon les articles L. 2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-8 du Code de la commande publique.

Annonces légales

Autres annonces légales

Régie du Port de plaisance de La Rochelle

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

ACHETEUR : Régie du Port de plaisance de La Rochelle, M. Bertrand MOULAY, directeur du Port de plaisance, avenue de la Capitainerie, Les Minimes, 17026 La Rochelle. Tél. 05 46 44 41 20. SIRET : 36306036200013

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Préfecture de la Charente-Maritime AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle

Il sera procédé à une enquête publique du mercredi 17 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023 inclus, soit une durée de 95 jours, sur le territoire de La Rochelle, portant sur la demande d'autorisation environnementale, validée autorisation la sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle.

Carnets Hommages et messages sur carnet.sudouest.fr votre service au 05 35 31 29 37 ou sur sa.carnets@sudouest.fr

Avis d'obsèques

LAUZIERES, AYTRÉ Jean-Yves, Marie, Christine, ses enfants et leurs conjoints ; Noëlle, Michel B. et Loulou, ses beaux-enfants ; ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, vous font part du décès de MME Yvette AUGER née GUILHEM, survenu à l'âge de 92 ans.

ROYAN MME Jeanne MOYER (†), son épouse Martine (†) et Sylvie (†), ses filles MME Dany et M. Jean-Marie BICHON, ses cousins Arnaud et Nathalie, Franck et Aurélie, ses petits-cousins Rose et Swan, ses arrière-petites-cousines, MME Cécilia PINTEAU, ainsi que ses amis ont la tristesse de vous faire part du décès de M. Claude MOYER survenu le mardi 16 mai 2023, à l'âge de 88 ans.

AYTRÉ MME Michelle AUNIS, son épouse ; Jean-Philippe et Jocelyne, son fils et sa belle-fille ; Aurélien et Quentin, ses petits-fils et leurs épouses ; Loukas, Maëlyne et Emma, ses arrière-petits-enfants ; Geneviève et Robert RAGUJDEAU, sa sœur et son beau-frère ainsi que l'ensemble de la famille, ont la tristesse de vous faire part du décès de M. Alain AUNIS dans sa 87ème année. Ses obsèques religieuses seront célébrées le mardi 23 mai 2023, à 14 h 30 en l'église d'Angoulins suivies d'un hommage au crématorium de La Rochelle à 16h15.

PARTICULIERS de 9 h à 17 h par téléphone ou email PROFESSIONNELS de 9 h à 19 h, le samedi de 14 h à 19 h, par téléphone ou email

Une naissance à partager ? Publier dans le journal et sur notre site internet. Participez à la naissance d'un bébé et bénéficiez de nombreux avantages.





**SAVEUR & FRAICHEUR**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 54 500 €  
Siège social :  
Boulevard du Commandant Charcot  
17440 AYTRÉ

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AYTRÉ, du 11 avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée avec associé unique.

**Dénomination sociale :**

**SAVEUR & FRAICHEUR**

**Siège social :** Boulevard du Commandant Charcot, 17440 AYTRÉ.

**Objet social :** L'activité de traiteur, la préparation et la livraison de plats cuisinés. La restauration traditionnelle et rapide, la vente sur place et à emporter, la livraison, et l'exploitation de toute licence de débit de boissons y attachée. La conception, l'organisation et la communication d'événements.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 54 500 €.

**Gérants :** Madame MELICIA BERTIN, demeurant 4 rue de Vautrui, 17000 LA ROCHELLE, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis,  
La Gérance.



**ATLANTIQUE NOTAIRES ROCHELAIS**  
35 rue de la Noue - 17009 LA ROCHELLE

**AVIS DE CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître DAVID SERVAN, Notaire, en date du 10 mai 2023, à LA ROCHELLE :

**Dénomination :** SCM DERMAC

**Forme :** Société Civile de Moyens.

**Siège social :** 86 rue Emile Normandie, 17000 LA ROCHELLE.

**Objet :** Faciliter les activités professionnelles des associés, sans pouvoir par elle-même exercer leur profession, telles que celles-ci définies par la législation en vigueur et par les codes de déontologie respectifs en assurant notamment le libre choix par le médecin entre les pratiques, membres de la société, ainsi que par l'indépendance technique et morale de chaque praticien qui exercera sous son entière responsabilité personnelle.

Acquérir, louer, vendre, échanger les installations et équipements nécessaires à l'exercice de l'activité professionnelle de ses sociétaires. Engager le personnel auxiliaire et plus généralement procéder à toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant à l'objet social et n'entraînant pas son caractère civil. Fournir aux associés les moyens matériels nécessaires à l'exploitation d'un cabinet de dermatologie ou de tous autres cabinets qui pourraient être créés, de faire à cet effet tous les investissements nécessaires, de régler toutes les dépenses communes par voie d'appels de fonds sur les associés et à ces effets passer et signer tous contrats et généralement faire le nécessaire.

**Durée de la société :** 99 années.

**Capital social fixe :** 1 200 €.

Montant des apports en numéraire : 1 200 €.

Cession de parts et agrément :

Cession de parts soumises à l'agrément des associés.

**Gérants :** Madame Marion GODEAU, demeurant 3 rue de l'Aunis, 17440 Aytré ; Madame Céclie BCLAC, demeurant 12 rue du Val de France, 171400 Lagard ; Madame Anais BRUNET, demeurant 13 rue des Frères Haurin, 17000 LA ROCHELLE.

La société sera immatriculée au RCS de La Rochelle.

Pour avis,  
Maître DAVID SERVAN.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LOIX du 11 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à responsabilité limitée.

**Dénomination sociale :**

**VOILERIE RETAISE**

**Siège social :** 16 Chemin du Corps de Garde, 17590 ARS EN RÉ.

**Objet social :** La fabrication de voiles de bateau et d'accessoires de bateau.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital social :** 5 000 €

**Gérance :** Mme Louise GRAVES-TOCC, demeurant Oval de la Création, 17590 ARS EN RÉ, assure la gérance.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.



**PEGASE CONSEIL**

**4 place de la Chisume - 17180 PERIGNY**

**Tél. 05 45 52 22 54**

**Mail : cabinet@pegaseconseil.fr**

**JMVL Consulting**

**Société par Actions Simplifiée**

**Au capital de 100 €**

**Siège social : 39 rue du Levant**

**17220 STE-SOULLE**

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SAINTE SOULLE du 5 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée.

**Dénomination :** JMVL Consulting

**Siège : 39 rue du Levant, 17220 STE-SOULLE.**

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Capital : 100 €.**

**Objet :** Conseil et accompagnement des sociétés à engagement RSE.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, mais chaque associé ne peut disposer de plus de 100% voix, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.**

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Joshua BURGESS, demeurant 39 rue du Levant, 17220 SAINTE-SOULLE.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis,  
Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/05/2023, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** LES MAÏSONS DE L'OCEAN

**Objet social :** Location de locaux nus professionnels - à titre professionnel

**Siège social :** 39 rue Alfred Sisley, 17138 PUILBOREAU

**Capital :** 1 000 €

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LA ROCHELLE

**Gérance :** Madame BLONDEAU Emille, demeurant 39 rue Alfred Sisley, 17138 PUILBOREAU

**Clause d'agrément :** Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés avec exercice du droit de préemption. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément.

Pour avis,  
Madame BLONDEAU Emille

**AURELIEN ARDOUIN**  
Société par Actions Simplifiée  
En liquidation au capital de 1 000 €  
**Siège social :** 4 rue Botterino  
17600 SAUJON  
RCS SAINTES 919 946 947

En date du 30/04/2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/03/2023, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a constaté la clôture des opérations de liquidation. RCS SAINTES

Pour avis,  
Le Liquidateur.

**SD PIZZ**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5 000 €  
**Siège social :** 4 Place des Halles  
17350 PORT D'ENVAUX  
RCS SAINTES 523 509 893

**DISSOLUTION SURTE A FUSION**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er mars 2023, les associés de la société SD PIZZ ont approuvé le traité établi sous signature privée en date du 1er septembre 2022, et portant fusion par absorption de leur société par la société SABEDOM, société par actions simplifiée au capital de 9 000 €, dont le siège social est 4 Place des Halles, 17350 PORT D'ENVAUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 482 383 189 RCS SAINTES.

L'Assemblée a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SD PIZZ, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la société SABEDOM et les actions émises en augmentation de son capital par la société SABEDOM étant directement et individuellement remises aux associés de la société SD PIZZ, à raison de 44 actions de la société SABEDOM pour les 500 parts de la société SD PIZZ.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SABEDOM, en date du 1er mars 2023, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la société SD PIZZ sont devenues effectives à compter de ce jour, et rétroactivement au 1er octobre 2022 sur les plans comptable et fiscal.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de Saintes.

Pour avis,  
La Gérance.



**COPAGEX**  
Société d'expertise comptable  
8 BD Einstein CS 93234  
44323 NANTES Cedex 3

**ECURIE CLEMENCE LESCOGNEC**  
Forme : SAS société en liquidation  
**Capital social :** 800 €  
**Siège social :** 39 rue d'Aunis  
17540 SAINT-SAUVEUR D'AUNIS  
RCS La Rochelle 902 040 542

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2022. Madame Clémence LESCOGNEC, demeurant 39 rue d'Aunis, 17540 St-Sauveur d'Aunis a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis,  
La Présidente.

**SARL MELYS**  
SARL au capital de 388 128 €  
**Siège social :** 3 rue du Cimetière  
17250 LA VALLEE  
RCS SAINTES 612 247 583

**MODIFICATION DU CAPITAL**

Par décision du 30/03/2023, l'associé unique a décidé de réduire le capital de 388 128 € à 256 164,48 € par imputation sur les parts antérieures par voie de réduction de la valeur nominale des parts.

Pour avis,  
La Gérance.

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**DRAGAGE D'ENTRETIEN DU PORT ATLANTIQUE DE LA ROCHELLE**

Il sera procédé à une enquête publique du mercredi 17 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours, sur la commune de La Rochelle, portant sur la demande d'autorisation environnementale, valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Port Atlantique de La Rochelle, CS 70394, 17001 LA ROCHELLE cedex 1 - Courriel : b.plisson@larochelle.port.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique\\_publication/consultations\\_public](http://www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique_publication/consultations_public)). Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur, 17000 LA ROCHELLE où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00. Monsieur Patrice BOULAY, Ingénieur technique agricole en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie-Christine BERTINEAU, retraitée de la fonction publique, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Durant toute l'enquête, le dossier ainsi que le registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie annexe de Laleu, 21 rue de la Musée à LA ROCHELLE, siège de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public et consigner leurs observations ou propositions par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie annexe de Laleu, 21 rue de la Musée, 17000 LA ROCHELLE. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie, siège de l'enquête.

- par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Les observations et propositions de public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Laleu, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

Mercredi 17 mai 2023 : 9h-12h  
Mardi 6 juin 2023 : 14h-17h  
Lundi 12 juin 2023 : 9h-12h  
Mercredi 21 juin 2023 : 14h-17h.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation des documents, du dépôt d'observations sur les registres et lors des permanences du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur remettra ses rapports et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale. Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En mairie de La Rochelle,  
A la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime.

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME**  
**AVIS D'OUVRETURE D'UNE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**

**Projet de protection du secteur de la Corniche sur la commune de Rivedoux-Plage**

Il sera procédé à une participation du public par voie électronique du lundi 15 mai 2023 au samedi 5 juin 2023 portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le conseil départemental de la Charente-Maritime relative au projet de protection du secteur de la Corniche sur la commune de Rivedoux-Plage. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Direction de l'Eau, de la Mer et du Littoral, 85 boulevard de la République, CS 60 003 17305 ROCHEFORT cedex, contact : Sébastien PUEYO. Le dossier de demande d'autorisation environnementale et les avis émis sur cette demande seront consultables le temps de la participation du public par voie électronique, sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique\\_Politiques\\_Publiques/Environnement/Riesques\\_Naturels\\_et\\_Technologiques/Consultation\\_du\\_Public/Participation\\_du\\_Public](http://www.charente-maritime.gouv.fr/rubrique_Politiques_Publiques/Environnement/Riesques_Naturels_et_Technologiques/Consultation_du_Public/Participation_du_Public). Le même dossier, sur support papier, sera consultable à la Préfecture, 38 rue Réaumur, 17000 LA ROCHELLE, sur demande faite auprès du bureau de l'environnement (05 46 27 43 00) et conforme aux dispositions prévues par l'article D.123-45-2 du code de l'environnement. Le public pourra faire part de ses observations ou questions par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr). A l'expiration du délai de la participation du public par voie électronique, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée en application de l'article L123-19-1 du code de l'environnement. Le Préfet se prononcera ensuite sur la présente demande d'autorisation environnementale. La synthèse de la participation du public par voie électronique et la décision du Préfet sur la demande d'autorisation environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Charente-Maritime.

**SCM DE LA POMMERIE**  
Société civile au capital de 228,67 €  
**Siège social :** 14 rue de Valenciennes  
17180 PERIGNY  
RCS LA ROCHELLE 613 979 899

**CHANGEMENT DE GÉRANT**

Par PV de l'Assemblée Générale Mixte du 01/03/2023, Mme Mathilde PLAUT, demeurant 25 rue du Docteur Schweitzer, apt 01, 17000 LA ROCHELLE, a été nommée en qualité de gérant pour une durée illimitée, à compter du 01/03/2023 en remplacement de M. Antoine LIBAULT DE LA CHEVASNERIE. Modification sans faite au Greffe du Tribunal de commerce de LA ROCHELLE.

Pour avis.

**SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE "DU MOQUE DOUZIL"**  
Société Civile

**Au capital social de 1 534,48 €**  
**Siège social :** Chez Gendre  
17500 ALLAS-CHAMPAGNE  
RCS Saintes N° 398 974 188

**MODIFICATIONS DE LA SCEA DU MOQUE DOUZIL**

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 avril 2023 ont décidé :

- L'augmentation du capital à un montant de 912 500 €,

- La nomination en qualité de gérante de Madame Camille BETHUYS, domiciliée 69 chemin du Terrier Pichon, 16200 NERCILLAC, en remplacement de Madame Marie-Christine COSSON qui démissionne de ses fonctions,

- Le complément d'adresse du siège social sis 6 route du Moque Douzil, Chez Gendre, 17500 ALLAS-CHAMPAGNE.

L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saintes.

Pour avis et mention,  
La Gérance.



## DIVERS



3273- Maison Nicolas ACHETE MOBYLLETTES, VESPA, MOTOS ANCIENNES - TEL. 06.51.33.65.57



A vendre 1 lot de 6 poutres en sapin traité, classe 2. Très bon état. 0.18m x 0.18m, Longueur 3,95m. 400 €. A enlever sur place à La Motte en Ré. 06 18 49 44 70



A vendre buffet bas style COLONIAL avec 2 portes persiennes et 6 petits tiroirs bois nob. Prix de 160 €. Longueur 1,50m, Profondeur 0,49 m, Hauteur 0,85m. A enlever sur place à Saint-Martin-de-Ré. 06 18 49 44 70



A vendre bache de piscine à bulles renforcée (supporte gel), 4x6m. Parfait état. 120 €. A prendre sur place St Martin de Ré. 06 13 21 58 55

3256- ACHAT MOBIL-HOMES ANCIENS, toit plat et plus récent, deux pentes, transport aisé, parking à l'enlèvement + recherche catastrophe ; secteur 17 et 11murotopes. Tél. 06.80.31.94.72

Recherche matériel de reliure et de serrure d'occasion. 06 21 45 71 86

## OSTRÉICULTURE



A VENDRE Post-larves crevettes lupinares (st. P20/25) - Livraison aux Femmes Marines du Soleil Océan, Port du Douhet, La Brete des Bains. Tél. 06 81 15 49 20 (Clément)

## ANIMAUX



**AVIS DE RECHERCHE.** JADE 12 ans, Efficace de tertiaire, pucée, tatonnée. Ne porte pas de collier, silhouette normale, petite taille, poil long. Disparue depuis le 2 avril, Quartier Raizo de la Faune. La Flotte. Vue le 3 avril vers le Centre de transfert entre Le Bois-Plage et La Courade. Ouvrez l'œil si le vous plaît. RÉCOMPENSE. 06 03 10 43 93

Perdu chat persan. Elle s'appelle Nora, pelage roux et blanc. Pucée. Elle est malade et a besoin de soins. Appelez nous au 06 52 20 11 86

**HOLY CAMPERS**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 50 000 €  
Siège social : 6 bis rue des Cité à (17440) AYTRE  
en cours d'immatriculation au RCS de LA ROCHELLE

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Par acte sous seing privé en date à AYTRE du 17/04/2023, il a été constitué une société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée.  
**Dénomination :** HOLY CAMPERS  
**Siège :** 6 bis rue des Cité à (17440) AYTRE.

**Objet :** La société a pour objet l'activité de plateforme de location de véhicules de loisir (camping-cars, vans, automobiles, minibus, matériel de camping) et vente de véhicules de loisir.  
**Capital social :** 50 000 €.

**Président :** La société AT HOLDING, Société par Actions Simplifiée de type unipersonnel au capital de 350 000 €, dont le siège social est situé rue du Fief des Vignes à (17340) YVES immatriculée au RCS de LA ROCHELLE sous le n° 930 399 200

**Directeur Général :** Monsieur Nicolas PILLON, né le 13 août 1969 à NARBONNE (11) de nationalité française, demeurant 6 bis rue des Cité à (17440) AYTRE.

**Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires :** Chaque associé a droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par un mandataire.

**Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées d'actionnaires :** Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

**Transmission des actions :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Elles sont libres quand elles sont consenties par l'associé unique.

**Durée - RCS :** 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS de LA ROCHELLE.

Pour avis, Le Président.

**DIVM**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 1 000 €  
Siège social : 2 rue du Pierrail  
17220 CROIX-CHAPEAU

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA JARRIE du 18/04/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière.  
**Dénomination sociale :** DIVM  
**Siège social :** 2 rue du Pierrail, 17220 CROIX-CHAPEAU.

**Objet social :** La propriété par acquisition, échange, apport ou autre mode, de tous biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou autre, leur construction, aménagement, mise en valeur et en viabilité, rénovation, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autres, des immeubles ainsi acquis ou édifiés dont elle aura la propriété ou la jouissance, ainsi qu'éventuellement, leur vente en totalité ou par fraction.

**Durée de la société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

**Capital social :** 1 000 € constitué uniquement d'apports en numéraire.

**Gérance :** Madame Virginie BARBIN, demeurant 50 bis avenue de la Libération, 33700 MERIGNAC et Monsieur Maxime BARBIN, demeurant 2 rue du Pierrail, 17220 CROIX-CHAPEAU.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales requis en cas de cession à des tiers.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis, La Gérance.

## PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DRAGAGE D'ENTRETIEN DU PORT ATLANTIQUE DE LA ROCHELLE

Il sera procédé à une enquête publique du mercredi 17 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours, sur la commune de La Rochelle, portant sur la demande d'autorisation environnementale, valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle. Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Port Atlantique de La Rochelle, CS 70394, 17001 LA ROCHELLE cedex 1 - Courriel : b.pisson@larochelle-port.fr

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique publications/consultations (du public). Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur, 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement - 05 46 27 43 00. Monsieur Patrice BOULAY, Ingénieur technique agricole en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie-Christine BERTINEAU, retraitée de la fonction publique, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Durant toute l'enquête, le dossier ainsi que le registre à feuillet non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie annexe de Laëu, 21 rue de la Muse à La Rochelle, siège de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public et consigner leurs observations ou propositions par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie annexe de Laëu, 21 rue de la Muse, 17000 LA ROCHELLE. Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie, siège de l'enquête.

- par messagerie à l'adresse suivante : pré-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Laëu, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

Mercredi 17 mai 2023 : 9h-12h  
Mardi 6 juin 2023 : 14h-17h  
Lundi 12 juin 2023 : 9h-12h  
Mercredi 21 juin 2023 : 14h-17h.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation des documents, du dépôt d'observations sur les registres et lors des permanences du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du code de l'environnement. À l'issue de la procédure, le Préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale. Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En mairie de La Rochelle, A la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime.

Pour avis, La Gérance.

**RHINOS SOLUTIONS**  
SARL au capital de 75 000 €  
Siège social : 13 avenue Paul Langevin  
17180 Périgny  
RCS LA ROCHELLE 418 090 833

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 7 avril 2023, la société RHINOS SOLUTIONS a approuvé :

- Le projet de traité de fusion établi en date du 28 février 2023 avec la société STIMBIZ, absorbée, SARL au capital de 10 000 euros ayant son siège social 13 avenue Paul Langevin 17180 Périgny RCS LA ROCHELLE 485 116 701

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 19 mars 2023 pour les deux sociétés et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er janvier 2023.

Le boni de fusion s'élève à 449 490 €.

Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société STIMBIZ depuis le 1er janvier 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société RHINOS SOLUTIONS.

La société RHINOS SOLUTIONS, absorbante, étant propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société STIMBIZ, l'apport n'a pas été rémunéré par une augmentation de capital et la société STIMBIZ a été dissoute sans liquidation, à l'issue des décisions de l'associé unique de la société RHINOS SOLUTIONS, du seul fait de la réalisation définitive de la fusion.

- Le projet de traité de fusion établi en date du 28 février 2023 avec la société YN, absorbée, SARL au capital de 10 000 euros ayant son siège social 7 rue Augustin Fresnel 17180 Périgny RCS LA ROCHELLE 910 293 133

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 19 mars 2023 pour les deux sociétés et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er janvier 2023.

En application des dispositions de l'article L236-3 II 3° du code de commerce, la société GROUPE RHINOS étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société RHINOS SOLUTIONS et YN, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société RHINOS SOLUTIONS, la société YN n'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société YN depuis le 1er janvier 2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société RHINOS SOLUTIONS et considérées comme accomplies par celle-ci.

- Le projet de traité de fusion établi en date du 28 février 2023 avec la société RHINOS PROD, absorbée, SARL au capital de 10 000 euros ayant son siège social 13 avenue Paul Langsvin 17180 Périgny RCS LA ROCHELLE 820 773 463

Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 19 mars 2023 pour les deux sociétés et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er janvier 2023

En application des dispositions de l'article L236-3 II 3° du code de commerce, la société GROUPE RHINOS étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social de la société RHINOS SOLUTIONS et RHINOS PROD, il n'a pas été procédé à une augmentation de capital de la société RHINOS SOLUTIONS, la société RHINOS PROD s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 1er janvier 2023, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société YN depuis le 1er janvier 2023 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société RHINOS SOLUTIONS et considérées comme accomplies par celle-ci.

Pour avis, La Gérance.

**COMMIT**  
Société par Actions Simplifiée  
de type unipersonnel  
en cours de liquidation  
Capital de 1 000 €  
Siège social : 30 T rue de la Butte  
17140 LAGORD  
R.C.S LA ROCHELLE 619 329 376

**AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE**

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a :

1° décidé la dissolution anticipée de la société COMMIT et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour ;

2° nommé en qualité de liquidateur, pour la durée de la liquidation, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter la passif ; Monsieur Jean-Luc WAGNER né le 26 juin 1965 à STRASBOURG (67) de nationalité française domicilié 30 T rue de la Butte à (17140) LAGORD ;

3° décidé de fixer le siège de la liquidation au siège social, sis 30 T rue de la Butte à (17140) LAGORD. La mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis, Le Liquidateur.

**LCCLR Centre**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7 500 €  
Siège social :  
20 rue Dupuy - 17000 LA ROCHELLE

**AVIS DE CONSTITUTION**  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA ROCHELLE du 19 avril 2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée.  
**Dénomination :** LCCLR Centre  
**Siège :** 20 rue Dupuy, 17000 LA ROCHELLE.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,  
**Capital :** 7 500 €.

**Objet :** Commerce de produits régionaux : confiseries, chocolats, sel, conserves, biscuits, caramels, moutarde ; commerce souvenirs, cadeaux, textiles, livres, posters, billetterie, reconditionnement de produits emballés, vente d'objets publicitaires ; promotions d'événements et d'activités liées au tourisme (visites guidées...)

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrement :** Les cessions d'actions, à l'exception de cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Alexandre TRAMI-CHEOK, demeurant 5 rue Emile Zola, 17000 LA ROCHELLE.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/04/2023, il a été constituée une SASU à capital variable ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** ALERTRISKER  
**Objet social :** Création, gestion et distribution d'applications mobiles, de sites Internet et de solutions technologiques.  
**Siège social :** 10-14 Rue Jean Perin, 17000 LA ROCHELLE  
**Capital minimum :** 500 €  
**Capital initial :** 500 €  
**Capital maximum :** 50 000 €  
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS LA ROCHELLE  
**Président :** Monsieur PARÉ Arthur, demeurant 87 Rue de l'Aigrette, 17590 SAINT CLEMENT DES BALEINES

**Admission aux assemblées et droits de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Clauses d'agrément :** Les actions sont librement négociables.  
Arthur Paré



Sud Ouest du 28 avril 2023

Envoi des offres « dématérialisées » par voie électronique [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

ne donnera lieu à un accusé de réception envoyé à l'adresse de courriel fournie lors de la candidature.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des Valeurs techniques : 45 %. Prix : 50 %. Valeur environnementale : 5 %.

Option des offres : 15 mai 2023 à 12 heures.

Administratifs et techniques :

Adresse : Mairie de Saujon, Marchés publics, Valérie VAUCOIS, 1, place Gaston-Balande, Saujon, Tél. 05 48 02 80 07 ; e-mail : v.vaucois@saujon.fr

IES, directeur des services techniques, 1, place Gaston-Balande, BP 108, 17600 Saujon, Tél. 05 48 02 80 07 ; e-mail : s.pardies@saujon.fr

Service technique du bâtiment, 62, rue de Ribérou, 17600 Saujon, tél. 05 48 02 74 99 ; [marches.fr](http://marches.fr)

Présenté en date de publication : 25 avril 2023.

• Mardi 13 juin 2023 de 9 h à 12 heures ;

• Vendredi 23 juin 2023 de 14 h à 17 heures.

Toute personne pourra obtenir le dossier de l'enquête publique auprès de la Mairie à sa demande et à ses frais.

À l'issue de cette enquête, la modification du PLU sera approuvée par délibération du Conseil Municipal. Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public en Mairie dès leur réception ainsi que sur le site Internet de la commune [www.saintgeorgesdedidonne.fr](http://www.saintgeorgesdedidonne.fr) et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

## Préfecture de la Charente-Maritime

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle

Il sera procédé à une enquête publique du mercredi 17 mai 2023 au mercredi 21 juin 2023 inclus, soit une durée de 36 jours, sur la commune de La Rochelle, portant sur la demande d'autorisation environnementale, valant autorisation IOT sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Port Atlantique de La Rochelle, CS 70394, 17001 La Rochelle Cedex 1 - courriel : b.pilsson@larochelle.port.fr Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site Internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) - rubrique Publications/consultations du public). Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38, rue Réaumur, 17000 La Rochelle, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'Environnement, 05 48 27 43 00.

M. Patrice BOULAY, Ingénieur technique agricole en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M<sup>me</sup> Marie-Christine BERTINEAU, retraitée de la fonction publique, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Durant toute l'enquête, le dossier ainsi que le registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie annexe de Laleu, 21, rue de la Muse, à La Rochelle, siège de l'enquête, les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du public et consigner leurs observations ou propositions par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit au siège de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie annexe de Laleu, 21, rue de la Muse, 17000 La Rochelle.

Elles seront consultables et annexées au registre d'enquête dans cette mairie siège de l'enquête.

- par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Les observations et propositions par voie électronique seront consultables sur le site Internet de la préfecture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie annexe de Laleu, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- mercredi 17 mai 2023, de 9 h à 12 heures ;

- mardi 6 juin 2023, de 14 h à 17 heures ;

- lundi 12 juin 2023, de 9 h à 12 heures ;

- mercredi 21 juin 2023, de 14 h à 17 heures.

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation des documents, du dépôt d'observations sur les registres et lors des permanences du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L. 123-15 du Code de l'environnement. À l'issue de la procédure, le préfet de la Charente-Maritime statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale. Pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairie de La Rochelle,

- à la préfecture de la Charente-Maritime au bureau de l'environnement,

- sur le site Internet des services de l'État en Charente-Maritime.

## avis administratifs et judiciaires

IS

### Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

## APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Présenté en date de publication : 25 avril 2023. Le zonage de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) en date du 8 février de la CARA a rendu public et opposable aux tiers le zonage d'assainissement des eaux pluviales des communes-membres de la CARA.

3	AP-230208-AG01
	AP-230208-AG02
	AP-230208-AG03
t	AP-230208-AG04
	AP-230208-AG05
ne	AP-230208-AG06
	AP-230208-AG07
rin-d'Uzet	AP-230208-AG08
	AP-230208-AG09
	AP-230208-AG10
	AP-230208-AG11
	AP-230208-AG12
	AP-230208-AG13
	AP-230208-AG14
dre	AP-230208-AG15
	AP-230208-AG16
	AP-230208-AG17
	AP-230208-AG18
	AP-230208-AG19
onde	AP-230208-AG20
re	AP-230208-AG21
onde	AP-230208-AG22
	AP-230208-AG23
	AP-230208-AG24
	AP-230208-AG25
Didonne	AP-230208-AG26
Mer	AP-230208-AG27
-Benet	AP-230208-AG28
-Royan	AP-230208-AG29
	AP-230208-AG30
	AP-230208-AG31
nde	AP-230208-AG32
	AP-230208-AG33

Il est affiché dans sa mairie respective et au siège de la CARA pendant une durée d'un mois. Il est tenu à la disposition du public dans chaque commune et au siège de la CARA.

Le président de la CARA,  
Vincent BARRAUD.



**Sud Ouest marchés publics**

**Entreprises,  
Inscrivez-vous aux alertes  
automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit  
sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

**SUD OUEST**

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Emmanuel MARCHAND  
Gilles DESMOULINS  
Elodie GAILLARD

« Les Portes de la Pallice »  
1, rue Alphonse de Saintonge  
17000 LA ROCHELLE

Tél : 05 46 50 66 55  
Fax : 05 46 50 54 66

**EXPEDITION**

## PROCES VERBAL DE CONSTAT

Le VENDREDI VINGT HUIT AVRIL  
DEUX MILLE VINGT TROIS

### A LA REQUETE DE :

**GRAND PORT MARITIME DE LA ROCHELLE (PORT ATLANTIQUE LA ROCHELLE PALR),**  
Etablissement public local à caractère industriel ou commercial, inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 485 389 811, dont le siège social est situé 141 boulevard Emile Delmas, BP 70394 à LA ROCHELLE (17000), agissant poursuites et diligences de son représentant légal Michel PUYRAZAT, domicilié en cette qualité audit siège social

### M'AYANT AU PREALABLE EXPOSE :

Que la requérante procède à une enquête publique du mercredi 17 mai 2023 au 21 juin 2023 portant sur la demande d'autorisation environnementale, valant autorisation loi sur l'eau et absence d'opposition au régime d'évaluation des incidences Natura 2000, pour le dragage d'entretien du Port Atlantique de La Rochelle.

Qu'un avis d'enquête publique est affiché.

Que je suis requise de procéder à toutes constatations utiles quant à l'affichage de cet avis d'enquête publique et d'en dresser procès-verbal.

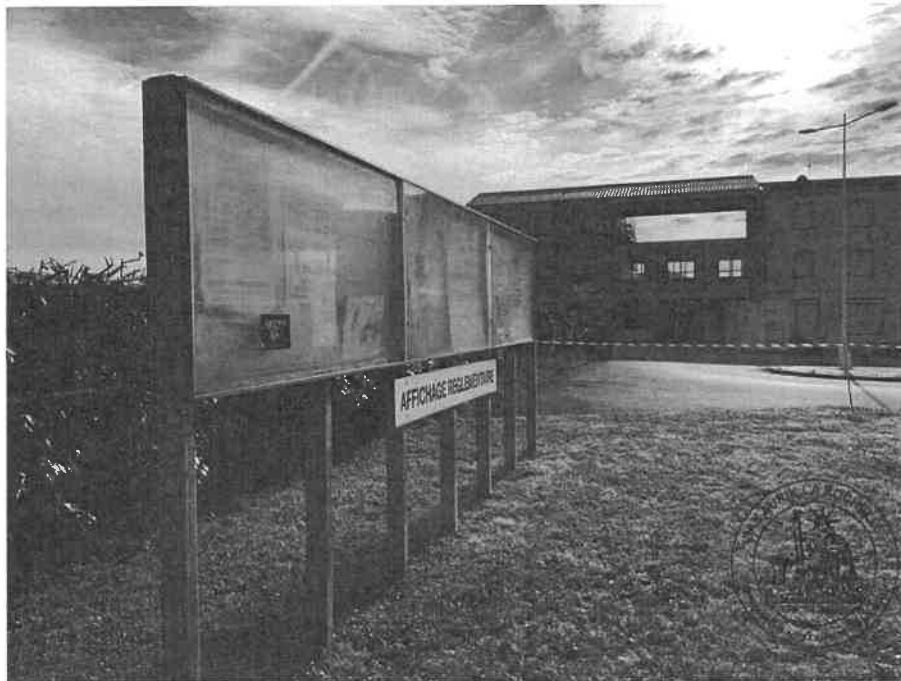
### DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée Cindy MARTINEAU, Clerc habilitée aux constats - Société par Actions Simplifiée AURIK LA ROCHELLE - Emmanuel MARCHAND, Gilles DESMOULINS & Elodie GAILLARD, Commissaires de Justice Associés, 1 rue Alphonse de Saintonge, 17000 LA ROCHELLE, certifie

M'être rendue ce jour, **commune de LA ROCHELLE** (Charente-Maritime), au panneau d'affichage de la Maison du Port, 141 Boulevard Emile Delmas, et au poste de sûreté, situé à l'accès JEUMONT, à l'entrée de la zone portuaire, où là étant en présence d'une employée du Grand Port Maritime de La Rochelle, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Nous nous sommes rendues au tableau d'affichage de la Maison du Port au 141 boulevard Emile Delmas. Là étant, je constate que l'avis d'enquête publique est affiché sur une page, derrière la vitre. Le texte est écrit en noir sur fond jaune, le titre est en gros caractère permettant une lecture aisée.

Le tableau d'affichage est placé dans un lieu accessible au public, il est indiqué en dessous, en gros caractère « AFFICHAGE REGLEMENTAIRE ». L'avis d'enquête publique est visible et lisible, bien que la vitre soit légèrement salie. La personne présente m'indique qu'elle sera de plus nettoyée très rapidement.

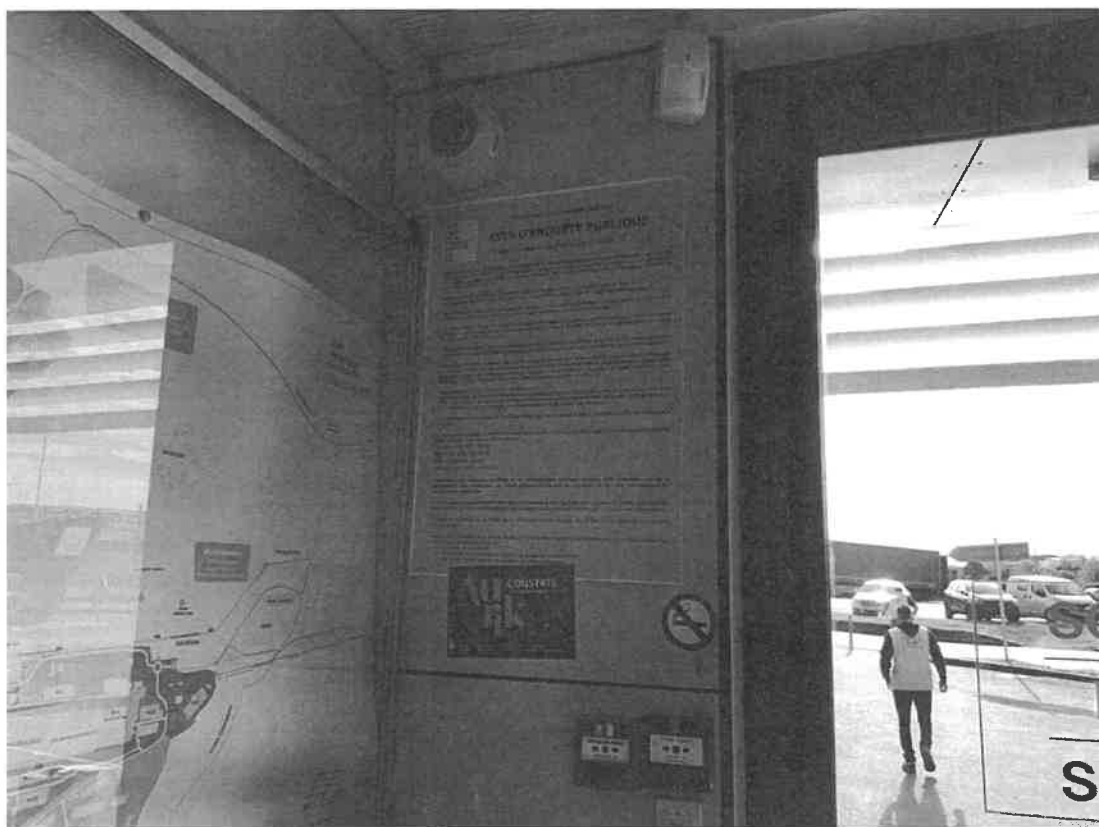






Nous nous sommes ensuite rendues au poste de sûreté, à l'accès JEUMONT, à l'entrée de la zone portuaire réglementée. Là étant, je constate que l'avis d'enquête publique est affiché à droite du panneau d'affichage. Il est affiché sur une page scotchée sur le mur. Le texte est écrit en noir sur fond jaune, le titre est en gros caractère permettant une lecture aisée.

L'affichage de l'avis d'enquête publique est visible et lisible pour quiconque désirant pénétrer dans l'enceinte du Port Atlantique de La Rochelle.

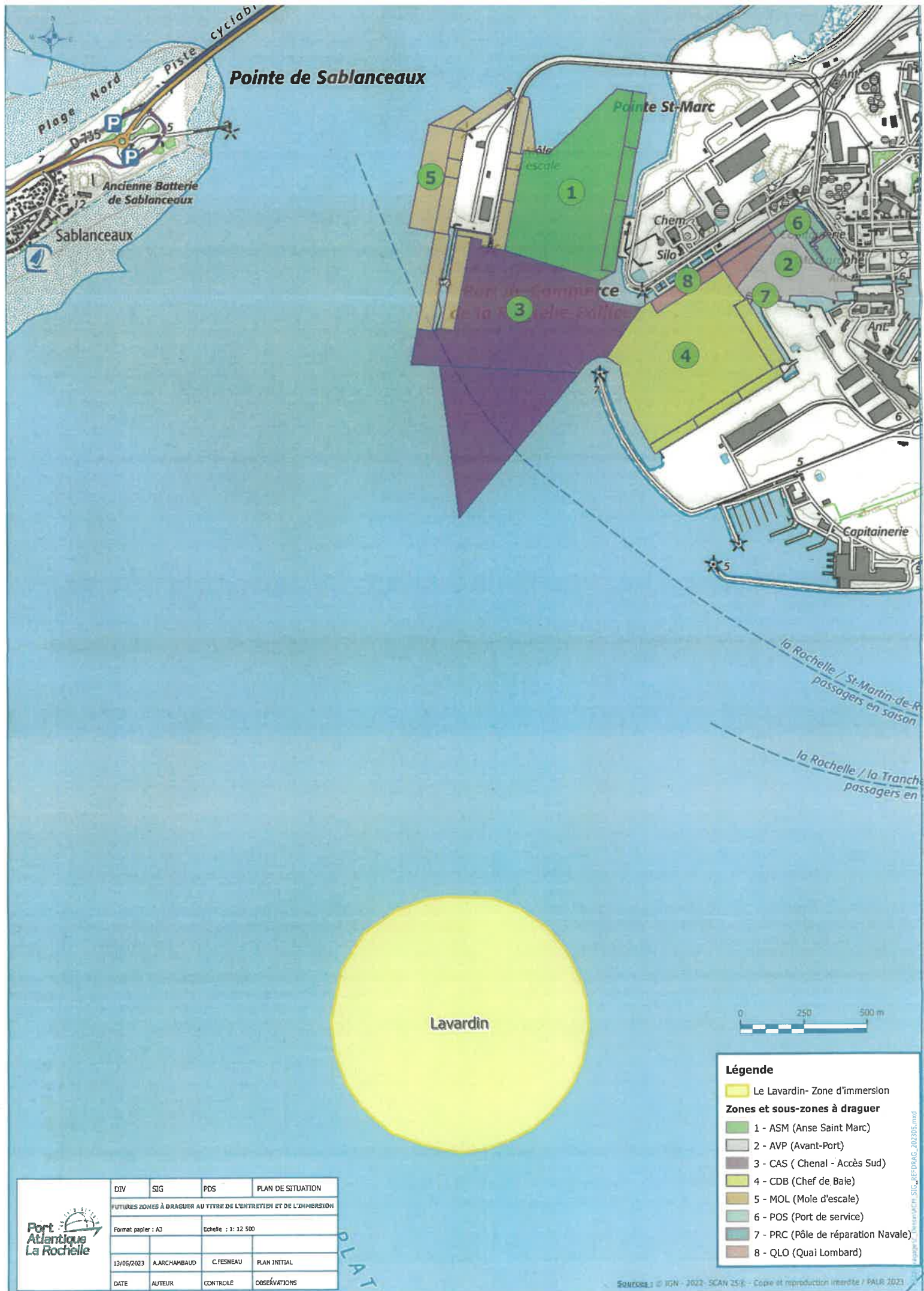




De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Cindy MARTINEAU  
Clerc habilitée aux constats

Elodie GAILLARD  
Commissaire de Justice



**Pointe de Sablanceaux**

**Pointe St-Marc**

5

1

2

6

3

4

7

8

5

6

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

5

**Lavardin**



**Légende**

- Le Lavardin- Zone d'immersion
- Zones et sous-zones à draguer**
- 1 - ASM (Anse Saint Marc)
- 2 - AVP (Avant-Port)
- 3 - CAS (Chenal - Accès Sud)
- 4 - CDB (Chef de Baie)
- 5 - MOL (Mole d'escale)
- 6 - POS (Port de service)
- 7 - PRC (Pôle de réparation Navale)
- 8 - QLO (Quai Lombard)

DIV	SIG	PDS	PLAN DE SITUATION
FUTURES ZONES À DRAGUER AU TITRE DE L'ENTRETIEN ET DE L'IMMERSION			
Format papier : A3		Echelle : 1: 12 500	
13/05/2023	A.ARCHAMBAUD	C.FESNEAU	PLAN INITIAL
DATE	AUTEUR	CONTROLE	OBSERVATIONS





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DE LA ROCHELLE

**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2023**

Le Conseil communautaire de la CdA de La Rochelle, convoqué le 26 mai 2023, s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2023 dans la salle dédiée au bâtiment Vaucanson à Périgny.

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE, Président, (sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question),  
Sous la présidence de M. Patrick GIAT à la 5<sup>ème</sup> question,  
Sous la présidence de M. Antoine GRAU, 1<sup>er</sup> Vice-président, à la 15<sup>ème</sup> question,

**Membres présents** : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE (sauf à la 10<sup>ème</sup> question), M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Jean-Luc ALGAY, M. Bertrand AYRAL (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marie LIGONNIÈRE (jusqu'à la 7<sup>ème</sup> question), M. Vincent DEMESTER, Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, Mme Katherine CHIPOFF, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LÉONIDAS (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question), M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Marie NÉDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Pascal SABOURIN, Mme Chantal SUBRA et M. Paul-Roland VINCENT, Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, M. Sébastien BÉROT (à la 1<sup>ère</sup>, 21 et 22<sup>ème</sup> questions), M. Gérard-François BOURNET, Mme Josée BROSSARD, M. David CARON, M. Jean-Claude COSSET, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT (jusqu'à la 6<sup>ème</sup> question), M. Yves DLUBAK, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, Mme Frédérique LETELLIER, Mme Martine MADELAINE (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MÉODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT (sauf à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT (jusqu'à la 4<sup>ème</sup> question et à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Olivier PRENTOUT, M. Michel RAPHEL, M. El Abbes SEBBAR, M. Jean-Marc SOUBESTE, Mme Eugénie TÊTENOIRE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, et Mme Chantal VETTER, Conseillers communautaires.

**Membres absents excusés** : M. Jean-François FOUNTAINE (à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Président ;

Mme Séverine LACOSTE (à la 10<sup>ème</sup> question), M. Bertrand AYRAL (à partir de la 21<sup>ème</sup> question), Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX (pouvoir à M. Christophe BERTAUD), M. Stéphane VILLAIN (pouvoir à M. Jean-Pierre NIVET), Mme Marie LIGONNIÈRE (pouvoir à Mme Françoise MÉNÈS à compter de la 8<sup>ème</sup> question), Vice-présidents ;

Mme Catherine LÉONIDAS (pouvoir à M. Antoine GRAU à compter de la 5<sup>ème</sup> question), M. Marc MAIGNÉ (à compter de la 21<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Marie-Gabrielle NASSIVET (à compter de la 21<sup>ème</sup> question), M. Didier ROBLIN (pouvoir à Mme Line MÉODE), Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI (pouvoir à M. Vincent COPPOLANI), Mme Dorothée BERGER (pouvoir à Mme Chantal SUBRA), M. Sébastien BÉROT (pouvoir à

Mme Eugénie TÊTENOIRE à compter de la 2<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane BORDE-WOHMANN (pouvoir à M. Jean-Claude COSSET), Mme Viviane GUERRY-GAZEAU (pouvoir à Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU), M. Pascal DAUNIT (pouvoir à Mme Katherine CHIPOFF à compter de la 7<sup>ème</sup> question), Mme Amaël DENIS (pouvoir à M. Jean-François FOUNTAINE sauf à la 5<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> question), Mme Hélène DE SAINT-DO (pouvoir à M. Guillaume KRABAL), Mme Nadège DÉsir, M. Olivier GAUVIN, M. Dominique GUÉGO (pouvoir à Mme Marie NÉDELLEC), M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE (à la 23<sup>ème</sup> question), Mme Chantal MURAT (à la 23<sup>ème</sup> question), M. Hervé PINEAU (pouvoir à M. Didier GESLIN), M. Patrick PHILBERT (pouvoir à M. Marc MAIGNÉ à compter de la 5<sup>ème</sup> question et jusqu'à la 20<sup>ème</sup> question), Mme Martine RENAUD (pouvoir à Mme Elyette BEAUDEAU), Mme Jocelyne ROCHETEAU (pouvoir à M. Jean-Luc ALGAY), Mme Tiffany ROY (pouvoir à M. Thierry TOUGERON), Mme Marie-Céline VERGNOLLE (pouvoir à M. David BAUDON), Conseillers communautaires ;

**Secrétaire de séance** : M. Alain DRAPEAU

n° 20

## **AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE DRAGAGE D'ENTRETIEN DU PORT ATLANTIQUE LA ROCHELLE – AVIS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Rapporteur : M. BLANCHARD

***Afin de maintenir son espace de navigation accessible aux navires tout au long de l'année, le Port Atlantique La Rochelle réalise des dragages de sédiments d'entretien de son espace nautique. Cet entretien fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale et couvre les opérations de dragage et d'immersion en mer des sédiments. La précédente autorisation arrive à échéance fin 2023. Le dossier mis à la consultation du public du 17 mai au 21 juin 2023 présente l'étude des impacts environnementaux du dragage sur le site de prélèvement et sur le site de dépôt sur le site du Lavardin à proximité des côtes. Cette demande d'autorisation porte sur une durée de 10 ans et prend en compte les futurs aménagements du Port Horizon 2025. Dans le cadre de cette enquête publique, l'avis du Conseil communautaire est requis.***

Le Port Atlantique La Rochelle doit s'adapter à l'évolution du transport de fret maritime mondial qui induit une croissance régulière de la taille des navires. C'est en réponse à cet enjeu que le Grand Port Maritime de La Rochelle a élaboré son projet de « Port Horizon 2025 » pour lequel l'Agglomération a émis un avis favorable lors du Conseil communautaire du 23 janvier 2020.

Afin de maintenir son accessibilité, le Port doit procéder à des dragages réguliers de sédiments au droit des chenaux d'accès, des bassins et des souilles en pied de quais.

C'est dans ce cadre que le Port Atlantique La Rochelle, a déposé une demande d'autorisation conformément au code de l'environnement pour le dragage d'entretien du port et l'immersion des sédiments sur le site historique du Lavardin à proximité du coureau de La Pallice, pour une période de 10 ans. A l'issue d'une concertation avec les principaux acteurs intentionnels, professionnels et associatifs initiée dès le début des études au second semestre 2021, une enquête publique est organisée du 17 mai au 21 juin 2023.

L'autorisation actuelle de dragage valable jusqu'à fin 2023, donne la possibilité de retirer un maximum de 300 000 m<sup>3</sup> de sédiments par an sans dépasser 250 000 m<sup>3</sup> en moyenne annuelle sur 116 hectares.

Avec les futurs aménagements mais aussi avec des réductions d'interventions dans deux zones portuaires, la nouvelle demande porte sur 128 hectares (+10%) pour 320 000 m<sup>3</sup> maximum par an avec un volume annuel moyen de 270 000 m<sup>3</sup> (+8 %). Ce supplément s'explique par la prise en compte des modélisations hydro-sédimentaires des futurs

aménagements prévus dans le projet Port Horizon 2025. Cela rep de sédiments à draguer de 35 000 m<sup>3</sup>. La carte des zones de drag

Avant chaque campagne annuelle de dragage, des analyses chimiques et bactériologiques des sédiments (en majorité des vases) sont réalisées pour permettre ou non leur immersion dans le milieu naturel. Les analyses répondent au référentiel de qualité chimique de l'arrêté du 9 août 2006 modifié (voir en annexe 2). Les sédiments ne remplissant pas les conditions d'immersion seront traités à terre au centre de traitement des sédiments non immergeables sur le site de la Repentie, dans le cadre d'une autorisation spécifique.

L'immersion des sédiments se fait au droit du plateau du Lavardin situé à 3 km au sud-ouest de la pointe de Chef de baie. Elle reçoit depuis 1965 les produits de dragage des ports rochelais (port de commerce, port de pêche, port de plaisance, vieux port). La faible profondeur des fonds marins sur cette zone permet de limiter la mise en suspension des matériaux lors de la vidange de la drague. La récente modélisation des immersions et de dispersion du panache turbide d'une campagne de dragage sur l'ensemble du site portuaire montre qu'il ne reste plus de dépôt pérenne et significatif sur le site d'immersion et alentour. Cela démontre le caractère de dilution et de dispersion du site choisi à recevoir l'ensemble des déblais de dragage. Les suivis environnementaux de la zone d'immersion (bathymétrie et peuplements benthiques) soulignent son acceptabilité à recevoir les sédiments des dragages d'entretien : il ne reste plus de trace significative des immersions entre deux sessions de dragage.

Le Port dispose d'un long retour d'expérience sur le sujet du dragage de ses infrastructures et de nombreuses mesures sont déjà prises pour réduire les impacts du projet sur l'environnement. Afin d'accompagner l'immersion de ces sédiments sur le site du Lavardin, le Port Atlantique La Rochelle met en place des mesures de réduction et de suivi (cf. annexe 3). Ces bonnes pratiques concernent l'arrêt des opérations de dragage et de clapage en période estivale pour limiter l'incidence sur le trafic maritime, les activités de conchylicoles, et la plaisance de loisirs. Un suivi bathymétrique sur la zone d'immersion sera désormais réalisé 2 fois par an sur une surface plus grande (205 ha au lieu de 78,65 ha). Les mesures d'accompagnement visent à la réduction des sources de pollution (récupération des macro déchets, respect de la police du port, suivi des rejets pluviaux, gestion de la sécurité). Par ailleurs, les opérateurs seront sensibilisés à la reconnaissance des mammifères marins et des tortues pour adapter les manoeuvres en leur présence sur secteur. Le Port a aussi prévu de faire évoluer ces équipements de dragage pour réduire leur incidence sur l'environnement (baisse des émissions de gaz à effets de serre, NOx, SOx et des nuisances sonores).

Enfin, en réponse à l'autorité environnementale, le Port Atlantique de La Rochelle précise que des analyses radiochimiques, ont été réalisées par OTEIS en 2019-2020. Celles-ci viennent compléter une étude réalisée en 2017, menée pour le projet de Port Horizon 2025. Ces mesures ont montré que des traces de Thorium 232 sont présentes dans les sédiments profonds du Port, non touchés par le dragage d'entretien et dans des proportions à peine supérieures au bruit de fond naturel local. Ce paramètre n'a pas été considéré comme significatif pour le suivi de la qualité des eaux, des sédiments ou encore des produits de la mer, et ne fait donc pas l'objet de mesure de suivi spécifique.

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants, L.214-1 et suivants, L.414-1, L.122-1 à L.122-15, R123-1 et suivants, R.181-1 et suivants, R.214-1 et R.122-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2023 relatif à l'ouverture d'une enquête publique et notamment l'article 9 sollicitant l'avis du Conseil communautaire,

Vu le dossier d'enquête publique,

Considérant les avis rendus par l'Autorité environnementale du 12 janvier 2023 et du Conseil de gestion du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Perthus en date du 16 décembre 2022,

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le 15/06/2023

ID : 017-241700434-20230601-DCC010623\_20-DE

Il est proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis d'autorisation formulée par le Grand Port Maritime de la Rochelle d'entretien.

**CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES À LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Membres en exercice : 82  
Nombre de membres présents : 58  
Nombre de membres ayant donné procuration : 20  
Nombre de votants : 78  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 78  
Votes pour : 76  
Votes contre : 2 (Mme MARIEL, M. SOUBESTE)

**POUR EXTRAIT CONFORME  
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION  
LE VICE-PRESIDENT  
Antoine GRAU**

Signé électroniquement par : Antoine Grau  
Date de signature : 13/06/2023  
Qualité : Antoine Grau - 1er Vice-président

*Signé électroniquement*

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.





